Sécurité Routière

TITRE PROFESSIONNEL
ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE
CCP2

OBJECTIFS

Etre capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Personne titulaire du permis de conduire catégorie B
- Niveau de culture générale BAC souhaitable
- Aptitude à la communication, Autonomie, rigueur.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Formateurs titulaires du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs (BAFM).

Sous conditions d'expérience et de compétences :

- BEPECASER
- élèves BAFM
- intervenants extérieurs

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules-écoles.
- Ouvrages pédagogiques et réglementaires.
- Outils pédagogiques réglementaires de la formation B ou AAC.
- Elèves conducteurs en cours de formation au permis de conduire de catégorie B.

EFFECTIFS :

25 personnes maximum

HORAIRES :

8h30 – 12h
13h30 – 17h

DUREE :

210 heures : cette durée peut être réduite à partir du positionnement préalable de chaque candidat à l'entrée de la formation.
+ 1 période en entreprise de 140 heures

PROGRAMME :

Tronc commun

Circulation routière
Sécurité routière
Pédagogie et psychopédagogie
Le REMC, référent des actions de formation et de sensibilisation
L'organisation professionnelle

Activité type 2

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement :
Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation,
Construire et préparer une action de sensibilisation,
Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des autres usagers et de l'environnement ;
Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Le CCP2 est délivré par un jury, après délibération, à l'issue d'une session de validation.

SANCTION VISEE

CCP2 du titre professionnel ECSR (niveau III).

TARIF : 2 368,52 € TTC soit 1 973,76 € HT